



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2017-120

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-014 - Délégation de signature CX-GR CDS au 01-09-2017 (2 pages)	Page 3
27-2017-09-13-010 - Délégation de signature CX-GR IP PPR au 01-09-2017 (2 pages)	Page 6
27-2017-09-13-015 - Délégation de signature Equipe MDRA au 01-09-2017 (2 pages)	Page 9
27-2017-09-13-009 - Délégation de signature générale au 01-09-2017 (2 pages)	Page 12
27-2017-09-13-012 - Délégation de signature PGP au 01-09-2017 (2 pages)	Page 15
27-2017-09-13-013 - Délégation de signature Service local des domaines au 01-09-2017 (2 pages)	Page 18
27-2017-09-13-008 - Délégation de signature Vente de biens saisis au 01-09-2017 (1 page)	Page 21
27-2017-09-15-005 - Subdélégation IDIV PPR au 01-09-2017 (1 page)	Page 23
27-2017-09-15-004 - Subdélégation PPR au 01-09-2017 (2 pages)	Page 25
27-2017-09-15-003 - Subdélégation PPR BIL FDD au 01-09-2017 (2 pages)	Page 28
27-2017-09-15-002 - Subdélégation PPR F. GUINCETRE (2 pages)	Page 31

## Préfecture de l'Eure

27-2017-09-01-010 - Subdélégation Domaines - GPP27 le 1er septembre 2017 (2 pages)	Page 34
------------------------------------------------------------------------------------	---------

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-014

Délégation de signature CX-GR CDS au 01-09-2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EURE

Mission Maîtrise de l'activité

Service Contrôle de Gestion

Cité administrative

Boulevard Georges Chauvin

27 023 EVREUX CEDEX

**Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure**

Liste des responsables de services en poste au 1<sup>er</sup> septembre 2017  
disposant de la délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal prévue par  
le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

Nom – Prénom	Responsables des services
Caroline MERGAUX Pascal DELFANNE Brigitte LE YONCOURT Thierry PAULME	<b>Services des Impôts des Entreprises</b> Evreux Louviers Pont-Audemer Vernon
Fabienne DI ROSA Jean-Marie JOSSE	<b>Services des Impôts des Particuliers- Services des Impôts des Entreprises</b> Bernay Verneuil sur Avre
Bruno ANNE Nicole ROUSSEL Catherine GUILLEMIN Patrice RONZIER Laurent HAROU Élisabeth GUILLE	<b>Services des Impôts des Particuliers</b> Evreux-Nord Evreux-Sud Les Andelys Louviers Pont-Audemer Vernon
Patrick GRIFFI Monique BERNHART	<b>Pôles Contrôle Expertise</b> Evreux Multisites
Cédric POISSONNIER	<b>Pôle Contrôle Revenus Patrimoine</b> Evreux
Laure COLLIGNON Marie-Christine JAOUEN	<b>Brigades de Vérifications</b> 1 <sup>ère</sup> Brigade 2 <sup>ème</sup> Brigade
Jean-Luc TRON	<b>Pôle de Recouvrement Spécialisé</b>

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>Henri PARSY Ornella APAVOU Romain COURTES</p>	<p><b>Missions foncières</b> Sur tout le département Sur tout le département Sur tout le département</p>
<p>Éric MACHOMET (intérim)</p>	<p><b>Services de Publicité Foncière- Enregistrement</b> Evreux</p>
<p>Éric MACHOMET Olivier ALLAIX Christian HARDOUIN Marc LE COMPTE</p>	<p><b>Services de Publicité Foncière</b> Louviers 2 Pont-Audemer 2 Louviers 1 Pont-Audemer 1</p>
<p>Cécile DERONT</p>	<p><b>Trésorerie Amendes Evreux</b></p>
<p>Bernard GUILLOU Didier GUERGUESSE (intérim) Nadine MINOT Pascale CHAMBRAS-VINCENT Jean-Jacques MARTIN Sonia DAIRIEN Hélène GREGOIRE Jean-François COLLET Lionel THOMAS Véronique CLAISSE Jean-Yves GIMENEZ (intérim) Jeannick LAPEYRONNIE Chrysis DORANGE Hubert MARECHAL (intérim) Christine CROUZETTE Didier GUERGUESSE Laurent BOUSSIÈRE Pascal HAUSS</p>	<p><b>Trésoreries Mixtes</b> L'Andelle Beaumont Le Roger Beuzeville Brionne Conches en Ouche Ecos-Tourny Gaillon Gisors-Etrépagny L'Iton Le Neubourg Pacy sur Eure Pont de l'Arche Le Roumois Rugles Saint-André de l'Eure La Saussaye Thiberville Val de Reuil</p>

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure



Gilles ROCHE

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-010

Délégation de signature CX-GR IP PPR au 01-09-2017



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
L'EURE**  
Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

**L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;



6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure.

Fait à Évreux, le mercredi 13 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,



Gilles ROCHE



DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-015

Délégation de signature Equipe MDRA au 01-09-2017



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'EURE**

Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

**Arrêté portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées**

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 18 juillet 2014 la date d'installation de Monsieur Gilles ROCHE dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitatives, est donnée à :

**1- Pour la Mission Départementale Risques et Audits :**

Monsieur Bruno QUEMENER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audits.

\* Audits :

Madame Mélanie DUPOUY-LABAT, Inspectrice principale des Finances Publiques ;

Madame Sophie CADOUX, Inspectrice principale des Finances Publiques ;

Madame Marie-Flore CANEVET, Inspectrice principale des Finances Publiques ;

Monsieur Jérôme PADOVANI, Inspecteur principal des Finances Publiques.

**2- Pour la mission Formation Professionnelle :**

Formation professionnelle

Mme Florence BRARD, Inspectrice des Finances Publiques

**3- Pour la mission Politique Immobilière de l'Etat :**

Madame Lise BIZET, Inspectrice principale des Finances Publiques.

**Article 2** –Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Évreux, le mercredi 13 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,



Gilles ROCHE

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-009

Délégation de signature générale au 01-09-2017



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE

Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

#### **Décision de délégation de signature aux responsables des Pôles Pilotage et Ressources et Gestion fiscale, ainsi qu'au responsable de la Mission Départementale des Risques et Audits**

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 09 juin 2010 portant création de la Direction Départementale de l'Eure ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 18 juillet 2014 la date d'installation de Monsieur Gilles ROCHE dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure

#### **Décide :**

##### **Article 1** - Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur Principal des Finances Publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources ;

Madame Catherine HERROUX, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, Directrice du Pôle Gestion Fiscale ;

Monsieur Bruno QUEMENER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Mission Départementale des Risques et Audits ;



à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Évreux, le mercredi 13 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles ROCHE

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-012

Délégation de signature PGP au 01-09-2017



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE  
Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27023 EVREUX CEDEX

### Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Eure,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 09/06/2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu le décret du Ministre des Finances et des Comptes Publics du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Gilles ROCHE, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Eure, à effet du 18 juillet 2014 ;

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux missions exercées au sein du Pôle Gestion Publique est donnée à Mme Lise BIZET, inspectrice principale des finances publiques, exerçant les fonctions d'adjointe du responsable du Pôle Gestion Publique.

**Article 2 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs à leurs attributions, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### 1. Pour la Division Collectivités locales :

M. Didier MATHIEU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division, pour les missions suivantes exercées.



- Fiscalité directe locale :

Madame Sylvie SAHUT, inspectrice des finances publiques.

- Secteur public local – Gestion :

Madame Annick PLOUGONVEN, inspectrice des finances publiques.

- Secteur public local – Conseil, études financières :

Madame Mathilde DAESCHLER, inspectrice des finances publiques.  
Monsieur Thomas DECORDE, inspecteur des finances publiques.

- Correspondante Dématérialisation et référente HELIOS :

Madame Delphine VEDIE, inspectrice des finances publiques.

## **2. Pour la Division État :**

Madame Martine ACQUAVIVA, inspectrice divisionnaire, responsable de la division, pour les missions suivantes exercées.

- Comptabilité de l'État, Comptabilité auxiliaire du recouvrement, Dépôts de fonds au trésor, Caisse des dépôts et consignations :

Monsieur Jean-François ALLEZY, inspecteur des finances publiques.

- Dépenses de l'État, contrôle et règlement :

Madame Annick PLOUGONVEN, inspectrice des finances publiques.

- Produits divers :

Madame Sonia ANNIBAL, inspectrice des finances publiques.

## **3. Pour le Service Affaires Économiques :**

Monsieur Vincent DARTEVELLE, inspecteur des finances publiques.

## **4. En tant que chargés de missions :**

Madame Myriam PILORGET, inspectrice des finances publiques ;

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Évreux, le mercredi 13 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,



Gilles ROCHE

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-013

Délégation de signature Service local des domaines au  
01-09-2017



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE  
Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

### Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et département, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 18 juillet 2014 la date d'installation de Monsieur Gilles ROCHE dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED- 16-55 du 30 mai 2016, portant délégation de signature en matière d'actes relevant du Domaine à Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure.

#### Arrête :

**Article 1** – En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature en matière d'actes relevant du service local du Domaine qui est conférée à Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 mai 2016 sera exercée par Monsieur Daniel LECHAT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable du Pôle Gestion Publique ;

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Madame Lise BIZET, Inspectrice principale des Finances Publiques.



**Article 4** – Le présent arrêté abroge celui du 16 juin 2016.

**Article 5** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure.

Fait à Évreux, le mercredi 13 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate mark.

Gilles ROCHE

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-13-008

Délégation de signature Vente de biens saisis au  
01-09-2017



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
L'EURE**  
Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

**Décision de délégation spéciale de signature  
pour la vente des biens saisis**

**L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,**

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur Principal des Finances Publiques Adjoint,
- Madame Catherine HERROUX, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,
- Monsieur Daniel LECHAT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

**Art. 2 .** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département de l'Eure.

Fait à Évreux, le mercredi 13 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

Gilles ROCHE

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-15-005

Subdélégation IDIV PPR au 01-09-2017



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'EURE**

Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'Inspecteur principal des Finances Publiques  
Responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction Départementale de l'Eure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure au 30 mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques, et l'affectant à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 17-62, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques.

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 17-68, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques.

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de l'Eure en date du 6 et du 14 septembre 2017 , seront exercées par :

\* Madame Sylvie ROBERT, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques,

\* Monsieur Daniel BOIS, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20/04/2017 et sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Évreux, le vendredi 15 septembre 2017

L'Inspecteur principal des Finances Publiques,  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources

Jean-Charles DENIAUD





DDFIP de l'Eure

27-2017-09-15-004

Subdélégation PPR au 01-09-2017



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'EURE  
Cité administrative  
Boulevard Goerges CHAUVIN  
27000 EVREUX

## DECISION DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'Inspecteur principal des Finances Publiques,  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources des Finances Publiques de l'Eure,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale de l'Eure ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques du 15 juillet 2014 fixant au 18 juillet 2014 la date d'installation de Monsieur Gilles ROCHE dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu la décision de délégation de signature aux responsables des Pôles Pilotage et Ressources et Gestion Fiscale, ainsi qu'à celui de la Mission Départementale des Risques et Audits du 13 septembre 2017.

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines :**

Mme Sylvie ROBERT, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division « Ressources Humaines »

Mme Sylvie AUVINET, Inspectrice des Finances Publiques

Mme Caroline CREMOU-MARCHETTI, Inspectrice des Finances Publiques

**2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique :**

M ; Daniel BOIS, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division « Budget et Moyens »

Budget et gestion de la cité administrative

M. François GUINCETRE, Inspecteur des Finances Publiques, chef de service

Immobilier – Logistique

M. Arnaud SAINT JOANIS, Inspecteur des Finances Publiques, chef de service

Assistant de prévention

M. Frédéric OGNIER, Inspecteur des Finances Publiques, chef de service

**Article 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20/04/2017 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Évreux, le vendredi 15 septembre 2017

L'Inspecteur principal des Finances Publiques,  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources,



Jean-Charles DENIAUD

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-15-003

Subdélégation PPR BIL FDD au 01-09-2017



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'EURE**  
Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'Inspecteur principal des Finances Publiques  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction Départementale de l'Eure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure au 30 mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques, et l'affectant à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 17-62 , portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des finances publiques.

**ACCORDE :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la gestion des frais de déplacement de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure, dans le cadre des opérations de validation de remboursement enregistrées dans l'application « Frais de déplacement » à :

\* Monsieur Sylvain METAYER, Contrôleur principal des Finances Publiques ;

\* Madame Chrystelle RAUZDUEL, Contrôleuse des Finances Publiques ;

\* Monsieur Jean-Marie BARADEL, Agent administratif principal des Finances Publiques.



**Article 2 :** Délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la gestion budgétaire de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure, pour les seules opérations de validation effectuées dans l'application « CHORUS Formulaire » ci-après énoncées :

Demandes d'achat à :

\* Monsieur Sylvain METAYER, Contrôleur principal des Finances Publiques ;

\* Madame Chrystelle RAUZDUEL, Contrôleuse des Finances Publiques .

Constatation du service fait à :

\* Monsieur Sylvain METAYER, Contrôleur principal des Finances Publiques ;

\* Madame Chrystelle RAUZDUEL, Contrôleuse des Finances Publiques ;

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20/04/2017 et sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Évreux, le vendredi 15 septembre 2017

L'Inspecteur principal des finances publiques,  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources



Jean-Charles DENIAUD

DDFIP de l'Eure

27-2017-09-15-002

Subdélégation PPR F. GUINCETRE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE

Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'Inspecteur principal des Finances Publiques,  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction Départementale de l'Eure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure au 30 mai 2016

Vu l'arrêté du 20 avril 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des finances publiques, et l'affectant à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 17-62, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques.

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 17-68, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Jean-Charles DENIAUD, Inspecteur principal des Finances Publiques.

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du Préfet de l'Eure en date du 6 septembre 2017, seront exercées par Monsieur François GUINCETRE, Inspecteur des Finances Publiques pour :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;
  
- recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » ;
  - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;
  - n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières » ;
  - n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées ».



→ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et, sur le compte de commerce n° 907 – « opérations commerciales des domaines ».

→ pour un montant inférieur à deux mille cinq cents euros (2 500,00 €).

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 avril 2017 et sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Évreux, le vendredi 15 septembre 2017

L'Inspecteur principal des Finances Publiques,  
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources



Jean-Charles DENIAUD

Préfecture de l'Eure

27-2017-09-01-010

Subdélégation Domaines - GPP27 le 1er septembre 2017



## PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale des Finances Publiques  
de la Somme

**Le Préfet de l'Eure,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Par délégation, le Directeur départemental des Finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 30 mai 2016 accordant délégation de signature à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Eure,

### ARRÊTE

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 mai 2016, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Eure, sera exercée par Mme Chantal TRUILLOT-BARSOUM, administratrice des finances publiques, directrice chargée du pôle de la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du domaine.

**Art. 2.** - Délégation de signature est accordée de manière permanente à M. Fabrice JACQUIN, inspecteur des finances publiques, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 susvisé.

**Art. 3.** - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

- Mme Julie CAGNON, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Sylviane JOURDIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Hélène LEMOS, contrôleuse des finances publiques ;
- M. Jean-Claude PLU, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Nathalie QUENTIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
- M. Stéphane BRAILLY, agent d'administration principal des finances publiques ;
- Mme Pascale CASADEI, agente d'administration des finances publiques.

**Art. 4.** - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Art.-5.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances Publiques de la Somme.

Fait à Amiens, le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ,

Pour le Préfet,

Le Directeur départemental des finances publiques,

  
Gilbert GARAGNON